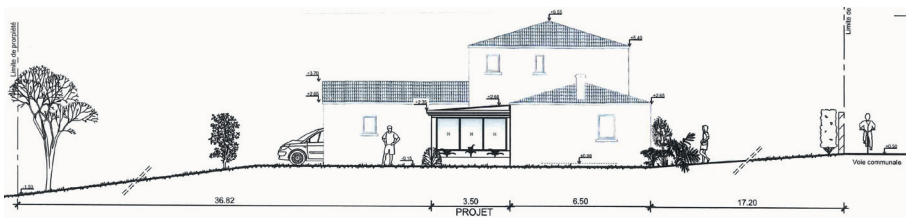
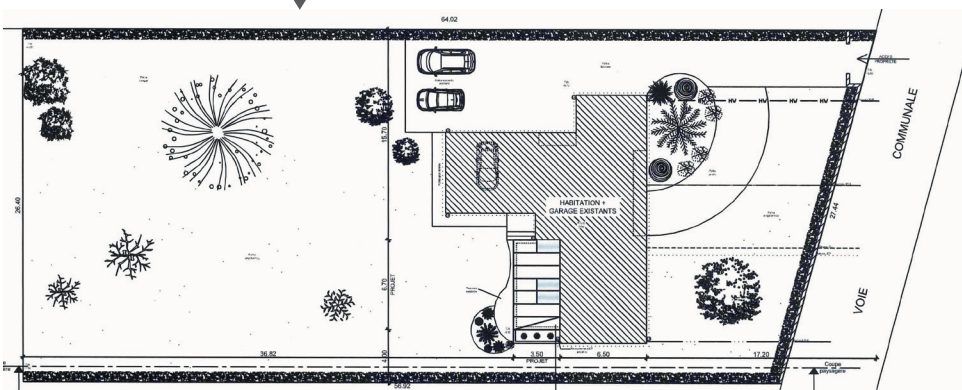


Un plan de coupe\*



Un plan de masse\*



Un document graphique d'insertion\*



# Je construis une extension ou une **SURÉLÉVATION**

Communauté de communes Sèvre & Loire

ACCUEIL DU  
PUBLIC

Lundi, mardi, mercredi & vendredi  
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
avec ou sans rendez-vous.

Espace Loire - 84 rue Jean Monnet, ZA de la Sensive  
La Chapelle-Basse-Mer - 44 450 Divatte-sur-Loire

Espace Sèvre - 1 place Charles de Gaulle - 44330 Vallet

02 51 71 54 70

urbanisme@cc-sevreloire.fr  
www.urbanisme.cc-sevreloire.fr

# JE CONSTRUIS UNE EXTENSION OU UNE SURÉLÉVATION

3 exemplaires de votre dossier sont à déposer dans votre Mairie



7 étapes pour réaliser votre dossier

## Un formulaire de demande préalable DP\*1 ou permis de construire PC\*2

Disponible sur le site [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)

Ces documents est à compléter et à signer

## Un plan de situation du terrain

Il sert à situer votre terrain dans la commune

## Un plan de masse\*

Il permet de situer le projet sur votre parcelle. Disponible sur

[sig.cc-sevreloire.fr](http://sig.cc-sevreloire.fr)

## Un plan de coupe\*

Il permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain

## Un plan des façades et des toitures\*

Il permet de connaître les dimensions (longueur et hauteur) les matériaux et les couleurs

## Un document graphique d'insertion\*

Il permet d'apprécier l'impact paysager du projet dans son environnement

## Des photographies

Elles permettent de situer le terrain dans l'environnement proche et le paysage lointain



### À NOTER

**Surface plancher < 20m<sup>2</sup>** : un formulaire de demande préalable\*1 CERFA n° 13703\*07

#### HORS ZONE U

**Surface plancher ≥ 20m<sup>2</sup>** : un formulaire de PC\*2 CERFA n° 13703\*07

#### ZONE U

**Surface plancher ≥ 20m<sup>2</sup> et < 40m<sup>2</sup>** : un formulaire de DP\*1 CERFA n° 13703\*07

**Surface plancher ≥ 40m<sup>2</sup>** : formulaire de PC\*2 CERFA n° 13703\*07

Il s'agit d'un extrait papier du plan de la commune.

Si la surface de plancher existante avant travaux est ≥ 150 m<sup>2</sup> ou si la surface de plancher après extension est ≥ 150 m<sup>2</sup> le projet doit faire l'objet d'un PC 13703\*06 visé par architecte

#### Il doit faire apparaître :

- Le Nord et l'échelle
- L'extension à construire et son emplacement projeté (dimensions, hauteurs et emplacement)

Uniquement si le projet modifie le profil du terrain

Un croquis à la main sur une photographie ou un montage photographique.

Uniquement si votre projet est visible depuis le domaine public.

Uniquement si votre projet est visible depuis le domaine public.

### Une question ?



02 51 71 54 70  
[urbanisme@cc-sevreloire.fr](mailto:urbanisme@cc-sevreloire.fr)

### \*CONSULTER AU VERSO

Un exemple de plan de masse, plan de coupe, de croquis, d'un document graphique d'insertion



SITE INTERNET : [URBANISME.CC-SEVRELOIRE.FR](http://URBANISME.CC-SEVRELOIRE.FR)